



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

Comité Social et Économique Grand Est du 24 Septembre 2020

Masques lanières : Le SNAP rappelle que, suite à sa demande et à une décision lors du CSE extraordinaire du 18 septembre 2020, des assouplissements ont été actés par la Direction. Aujourd'hui la Direction semble remettre en cause cela, ce que conteste le SNAP sachant qu'une décision CSE doit s'appliquer.

1/Consultation sur les jours de pont 2021 :

Jours de Ponts 2021 :

- **Vendredi 14 Mai 2021**
- **Vendredi 12 Novembre 2021**

Tous les agents auront donc 3 JMOB à poser à leur main.

De plus, puisque les 8 jours fériés ne sont pas atteints en 2021 :

Les agents de Lorraine (sauf Moselle) et de Champagne Ardenne auront 1 jour supplémentaire.

Les agents d'Alsace auront 2 jours supplémentaires.

Le SNAP fait la déclaration suivante :

Le SNAP demande à la Direction d'appliquer les dispositions de l'ALSACE à l'ensemble du personnel de Grand Est dans le cadre de l'équité de traitement de son personnel.

Comme le SNAP l'a déjà dit, et le défend, c'est la meilleure disposition des trois territoires qui doit s'appliquer. Il s'agit simplement de l'équité de traitement entre les agents.

Le SNAP demande donc le même nombre de jours, soit 2 supplémentaires pour l'ensemble du personnel ainsi que le vendredi saint pour tous.

Le SNAP demande que, si vous n'appliquez pas l'équité de traitement pour vos agents, ce qui démontre votre volonté de traitement différencié, que le téléphone soit fermé lors du vendredi saint.

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

La Direction refusant de faire bénéficier à son personnel les mêmes dispositions, le SNAP s'abstient car cela est contraire à ses valeurs. Les autres organisations votent pour, acceptant ainsi ces différences de traitement.

2/Information en vue d'une consultation sur le projet de relogement de la DT 67 :

Le relogement provisoire de la DT67 à Schiltigheim s'inscrit dans le projet global du relogement de la DR Strasbourg, dont les futurs locaux intégreront celle-ci, ainsi que les salles de formation aujourd'hui à la MEINAU. Les locaux de Poteries libérés par la DT67 feront l'objet de travaux d'adaptation afin d'accueillir à terme la plateforme de service aujourd'hui à la MEINAU.

Pour réaliser cela, la DT 67 sera transférée dans un premier temps au 2^{ème} étage de l'agence de Schiltigheim et les agents de Schiltigheim transférés au 1^{er} étage le 30/09/2020.

Le déménagement est prévu dernière semaine de novembre.

Le SNAP alerte sur les différents aménagements qui seront fait et particulièrement la disparition de bureaux individuels.

3/Information sur le projet de déménagement de l'implantation Chalnot :

Le bail arrivant à échéance le 31/12/2022, la Direction doit engager une procédure de relogement.

Ce projet de relogement qui pourra être situé :

- Quartier Nancy Grand Cœur
- Secteur Rive de Meurthe

La Direction profite de ce déménagement pour :

- Faire une économie de surface
- Intégrer le site de Nancy Rond-Point (DT, plateforme)
- Restitution du site de stockage de Ludres

Le SNAP porte les inquiétudes des agents :

- Baisse de la superficie
- L'accessibilité du lieu (temps de transport, etc.)
- La restauration
- La crainte d'une réorganisation des services DR

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

Le SNAP insiste sur la communication régulière qui doit leur être faite sur l'avancement du projet afin de sécuriser le personnel.

4/Information sur la généralisation de l'accès à l'e-université :

Le projet est en phase de généralisation qui interviendra le 28/09/2020.

Les grands principes :

- Un compteur e-formation de 15H par an (même pour 2020)
- Mobilisable par l'agent par année civile (via SIRHUS)
- Sans validation du manager dans le choix des modules
- Compteur remis à 0 chaque année
- Vient en complémentarité de la Formation délivrée dans le cadre du plan de formation
- Une planification dans RDVA de l'activité e-learning et avec accord du manager

Le SNAP insiste sur la planification des formations et demande que la Direction définisse les activités contraintes.

Le manager doit accompagner l'agent et la Direction indique que les activités contraintes sont connues de tous (Accueil, ESI, 3949 et ARC). La planification doit être faite en concertation avec l'ELD.

Le SNAP est favorable à la généralisation de l'accès à la e-université et notamment l'existence d'un réservoir de formations accessibles par toutes et tous et pour toutes et tous, rendant les collègues actrices et acteurs de leur parcours.

Cependant, il est nécessaire de maintenir un équilibre impératif entre le distanciel et le présentiel. En aucun cas, pour le SNAP, le distanciel ne soit se substituer à terme aux formations en présentiel, ne serait-ce que pour permettre l'existence et le maintien du lien entre pairs, collègues via le retour d'expérience, l'échange de pratiques de l'action pédagogique encadrée favorisant la montée en compétence.

Même si le DG rappelle la notion de la complémentarité présentiel /distanciel en accord avec le management, pour le SNAP, le salarié doit être protégé quant à l'accès à la formation en distanciel en dehors de l'OATT.

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

D'autre part, si ces accès en dehors des heures de travail sont réalisés, le SNAP demande que ces heures ne soient pas défalquées du forfait heure qui se réaliserait sur le temps de travail.

Par ailleurs, les heures réalisées en distanciel ne doivent pas être noyées au volume d'heures total réalisé mais au contraire différencié de ce dernier.

5/Information sur des ajustements de l'organigramme DR à la DRASRE et DRAPS

Comme le SNAP l'a déjà fait concernant l'information de modification de l'organigramme de CHAUMONT le 27 Août 2020, elle avise de nouveau la Direction de son obligation de procéder à une consultation en CSE. Le SNAP constate que la mise en œuvre est déjà effective pour certain service, ces modifications impactent les conditions de travail des agents et donc obligent l'employeur à passer à une consultation.

Le SNAP demande une suspension de séance en fonction de la réponse.

Position Direction :

La Direction se base sur l'article 5 de la convention collective et indique qu'il s'agit d'ajustement.

L'ensemble des élus du CSE demande une consultation, mais celle-ci refuse. Affaire à suivre, avec un risque pour la Direction d'une remise en l'état.

Concernant la DRASRE :

La modification de l'organigramme consiste à regrouper deux services et bien évidemment de supprimer un manger intermédiaire. En contrepartie, on nomme un chargé de mission.

Concernant la DRAPS :

La modification concerne le service dialogue social et juridique qui est rattaché directement à la Direction Dialogue social, QVT, santé.

Pour le SNAP, la suppression d'un manager intermédiaire et la suppression d'un service est une modification sans ambiguïté d'organigramme.

Le SNAP constate la volonté de la Direction de réduire son nombre d'encadrants et pour cela il utilise un petit stratagème qui est le remplacement de ces postes par de la nomination de chargés de mission.

Le SNAP demande si ces chargés de missions sont cadres au forfait ?

La Direction semble bien embêtée par la question du SNAP et ne souhaite pas répondre.

DEVRONS-NOUS OBLIGER LA DIRECTION À TOUT REMETTRE EN L'ÉTAT !

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

6/Information sur l'ajustement de l'organigramme de l'agence de SEDAN

Il s'agit du passage de trois équipes à deux équipes, avec la suppression d'un poste de REP.

Pour le SNAP, il existe un risque pour les managers restants (stress, QVT, gestion dans l'urgence,...) et l'accompagnement des conseillers. Il y aura une sur-sollicitation des REP au poste de MANAC et des problèmes pour les prises de congés.

Le SNAP rappelle à la direction que soient appliquées les dispositions telles que prévues dans le cadre de l'info-consultation sur le plateau d'accueil, à savoir qu'en cas d'absence des membres de l'ELD, un membre de l'ELD d'une autre agence doit assurer le rôle du Manac.

7/ Information sur la campagne de promotion et avantages carrière 2020/2021

2 processus simultanés :

- Campagne de promotion du 7/09/2020 au 18/12/2020 pour les droits privés
- Opération de carrière pour les statuts 2003 :
 - Octobre au 31/12/2020
 - Avancement accéléré
 - Carrière exceptionnelle

Le SNAP insiste sur l'obligation de communication auprès du personnel de chaque manager. Il devra présenter :

- Le budget alloué à la région, à l'agence ou au service
- Les modalités de répartition budgétaire
- Les impacts d'une attribution promotionnelle
- Présentation d'un bilan global du nombre de mesures à la clôture de la campagne

Le SNAP rappelle qu'une promotion ne peut être une prime, conformément à la classification.

Une prime est une mesure promotionnelle, le SNAP acte son désaccord en ce qui concerne des primes en fonction de la CSP.

Les changements d'échelon ou de niveau peuvent avoir pour date d'effet comprise entre le 1^{er} Janvier et le 1^{er} juillet 2021.

Les primes seront obligatoirement attribuées à la date du 1^{er} janvier 2021. Elles sont :

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

- 300 à 500 euros brut pour les employés/techniciens
- 600 à 800 euros brut pour les agents de maîtrise
- 800 à 1200 euros brut pour les cadres
- A partir de 1200 euros brut pour les cadres sup

N'aurions-nous pas la même valeur en fonction de la CSP ! Cela n'est pas acceptable pour le SNAP.

8/Information sur la prime exceptionnelle COVID

La Direction ne souhaite pas débattre du sujet, et reviendra vers les élus lors du prochain CSE.

Pour le SNAP cette prime ne fait que diviser le collectif, et mettre en difficulté les ELD.

Des critères pas forcément objectifs sont mis en place et entraîne des tensions dans les collectifs.

Il rappelle que cette prime devrait bénéficier à tous les agents qui ont participé au maintien des services de pôle emploi.

9/ Information RH :

La Direction rappelle qu'il n'y a pas de sujet concernant les Conseillers Entreprise et pas de décision à ce jour, mais des réflexions.

Concernant le poste de la DRAPS non pourvu, une réflexion est en cours afin de refaire un appel d'offre et pour le poste CMDT de Reims celui-ci est bien un poste pérenne.

Concernant les cadres au forfait le SNAP demande une nouvelle fois à la Direction de respecter la CCN, et de fournir la répartition par fonction.

La Direction indique qu'elle fera le nécessaire lors du prochain CSE.

10/Activité Social et Culturel :

Certains élus du CSE souhaitent une sortie le 12 décembre (Europa Park /Disneyland) et le 28 novembre au Centre Pompidou à Metz.

Le SNAP demande des billets ouverts pour permettre aux agents de pouvoir y aller comme ils le souhaitent. En effet des agents ne peuvent se libérer ce jour-là et donc bénéficier de cette prestation.

Le SNAP porte la délibération suivante :

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

Au regard de la situation sanitaire que subit notre pays, les élues SNAP CSE Grand Est demandent que les budgets voyages et sorties non consommés à ce jour soient redistribués à l'ensemble des agents et leurs enfants, sous forme d'une dotation complémentaire et ainsi que les 550 000 euros de reliquat et que le budget de fonctionnement qui peut être transféré aux agents, au regard des dispositions liées à la COVID.

Ces dispositions permettraient aux agents de percevoir une dotation complémentaire de l'ordre de 150 euros minimum par agent.

Pour : SNAP

Abstention : SNU- CFDT

Ne prend pas part au vote : FO- CFTC- CFE/CGC

**Une fois de plus à cause de la CFDT et du SNU, les agents sont les grands perdants !
Le personnel appréciera !**

Le SNAP rappelle qu'il est favorable à une redistribution des sommes disponibles, c'est pourquoi il s'associe aussi à la délibération suivante :

« Au vu des circonstances sanitaires que nous vivons, de l'impact économique qui en découle et d'éventuelles pertes d'emploi que des familles de salariés subissent, les organisations syndicales CFE-CGC Métiers de l'Emploi, CFTC Emploi, FO et SNAP demandent la distribution à titre exceptionnel d'une dotation supplémentaire de 100 euros sous forme de chèques ANCV aux salariés en CDI et CDD, présents et payés au 1^{er} octobre 2020.

Cette dotation supplémentaire sera financée en mobilisant une partie du reliquat de 700 000€ de la mandature précédente et d'une partie du budget ASC 2020 destiné aux activités collectives, non consommé à ce jour. »

Pour : SNAP- FO- CFTC- CFE/CGC

Abstention : SNU

Contre : CFDT

La délibération est une nouvelle fois rejetée par le SNU et la CFDT.

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhère au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion



snap

CSE Grand Est



CSE du 24 septembre 2020

Vote sortie à la journée :

Pour : CFTC- CFDT-SNU

Abstention : SNAP-FO-CFE/CGC

Le SNAP s'abstient car dans le contexte actuel, cela ne semble pas raisonnable de faire courir des risques aux agents et leur famille. De plus les frais de déplacement n'étant pas pris en charge, le coût ne sera pas identique pour tous.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail :

syndicat.snap-grandest@pole-emploi.fr

ou par tél au 0760945243 auprès de Christian PARISOT

SNAP GRAND EST

snap
L'ÉCOUTE EN ACTION

Syndicat SNAP section Grand Est



syndicat.snap@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Adhérez au SNAP snap-pole-emploi.com/adhesion